



## Déclaration liminaire

### Premier comité social d'administration de réseau du Service de Santé des Armées (CSA-R SSA)

Paris le 10 mai 2023

Monsieur le président,  
Mesdames messieurs,

Nous sommes réunis pour la première réunion de la nouvelle instance consultative issue de la fusion des comités techniques (CT) et des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT). Une instance unique qui sera chargée de l'examen des questions collectives de travail ainsi que des conditions de travail. Pour autant, nous pouvons déjà nous interroger sur son fonctionnement notamment dans ses échanges avec sa formation spécialisée. En effet, le ministère des Armées, contrairement à ce que prévoit l'article 24 du décret 2020-1427, a décidé de ne pas permettre à chaque organisation syndicale siégeant au comité social d'administration de désigner au sein de la formation spécialisée du comité un nombre de représentants titulaires égal au nombre de sièges qu'elle détient.

Nous regrettons que la préparation de cette première réunion n'ait pas été réalisée dans des conditions normales. L'intersyndicale unie ayant décidé de boycotter les différentes instances en réponse à un gouvernement resté sourd aux revendications des travailleurs, inquiets des effets sur leur santé d'un allongement du temps d'activité, notamment dans les métiers de la santé où les facteurs de pénibilités sont fréquents.

L'alliance **Défense CGC et CFTC Défense** espère que le SSA saura engager un réel dialogue social, constructif pour une valorisation du travail et de ceux qui le mettent en œuvre.

L'ambition stratégique 2030 du SSA prévoit de renforcer les parcours professionnels des personnels paramédicaux, leur permettant ainsi de progresser et d'exercer de nouvelles responsabilités tout au long de leur carrière.

- Pouvez-vous nous détailler ces parcours ?

Dans cette stratégie vous évoquez également la valorisation des parcours, facteur clé de l'attractivité et de la fidélisation, en ajustant à bon niveau les conditions statutaires et la rémunération.

- Quelles sont les avancées en matière de valorisation des compétences ?
- Le régime indemnitaire unique (RIFSEEP) des soignants, évoqué lors du Ségur de la santé est-il toujours d'actualité ?
- Quelles évolutions sont prévues pour les corps de professionnel de santé déjà abonnés au RIFSEEP ?

Enfin, il nous semble que le maintien de conditions de travail bienveillantes demeure également une priorité du SSA, cependant nous notons que celles-ci se dégradent.

- Quel plan d'action avez-vous prévu de mettre en place pour s'assurer que les conditions de travail soient bienveillantes, voire améliorées ?

**Défense CGC et CFTC Défense** vous remercie pour votre attention.



**Contact Défense CGC**

[reponse.diffusion@defense-cgc.fr](mailto:reponse.diffusion@defense-cgc.fr)



**Contact CFTC Défense**

[cftcdefense@gmail.com](mailto:cftcdefense@gmail.com)